

3^{ÈME} ÉDITION

LA SCIEZOISE

LE 13 SEPTEMBRE 2026
 **SCIEZ-SUR-LÉMAN**

RÈGLEMENT DE COURSE ANNEE 2026

La Sciezoise, petit et grand parcours sont des courses pédestres se déroulant à 75% sur sentiers monotraces, pistes carrossables, chemins, ...
Les courses se déroulent en semi-autonomie.

ORGANISATEUR :

Mairie de Sciez-sur-Léman
Hôtel de Ville, 614 avenue de Sciez – 74140 SCIEZ
Site internet : www.ville-sciez.fr

DATE DE L'ÉVÈNEMENT : DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE PARCOURS : 3

Grand parcours - 14 km
Petit parcours - 9 km
Marche - 9 km

HORAIRES DE COURSE

Grand parcours : départ à 09h30
Petit parcours : départ à 09h45
Marche : départ à 09h50

Arrêt de la course à 13h00

**Tout coureur qui n'aura pas passé la ligne d'arrivée à 13h00
sera automatiquement éliminé.**

PRIX DE L'INSCRIPTION*

- ☞ Grand parcours : 17,00 €
- ☞ Petit parcours : 12,00 €
- ☞ Marche : 10,00 €

**tarif unique par coureur, comprenant les droits de course, un lot coureur et les ravitaillements de parcours.*

RAVITAILLEMENTS

Une zone de ravitaillement liquide et solide au 6^{ème} km.
Une zone de ravitaillement à l'arrivée pour les trois parcours.

Un repas est proposé après la course à tous les participants et accompagnants, au tarif unique de 10,00 € par personne.

CATÉGORIES

L'ensemble des parcours de courses sont ouverts aux catégories d'âge suivantes (sous-catégories femmes et hommes) :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
Seniors H/F	SE	1993 à 2004
Masters H/F	VE	1992 et avant
Masters doubles	M0	1988 à 1992
	M1	1983 à 1987
	M2	1978 à 1982
	M3	1973 à 1977
	M4	1968 à 1972
	M5	1963 à 1967
	M6	1958 à 1962
	M7	1953 à 1957
	M8	1948 à 1952
	M9	1943 à 1947
	M10	1942 et avant

INSCRIPTIONS :

En ligne via le site : <https://www.L-Chrono.com/inscriptions-la-sciezoise>

OU sur site, le jour de la course, entre 7h45 et 8h45

Chaque inscription devra obligatoirement comporter :

- la photocopie de la licence FFA en cours de validité à la date de la course (possibilité de rentrer directement le N° de licence) ;

ou

- un PPS.

ou

- un certificat médical en cours de validité à la date de la course (datant de moins d'un an au jour de l'épreuve), indiquant la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ;

POUR LES MINEURS :

→ l'autorisation parentale accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé.

Le certificat médical n'étant plus obligatoire, il peut être remplacé par une attestation.

Depuis le 1^{er} avril 2024, la FFA (fédération d'Athlétisme) teste un nouvel outil, le PPS (Parcours Prévention Santé) permettant de remplacer le certificat médical pour la pratique de la course à pied en compétition.

PPS : plusieurs vidéos de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs sont proposées, suivies du téléchargement d'une attestation (**valable 3 mois**) qui sera à joindre à l'inscription.

Informations sur : <https://pps.athle.fr>

!!/! AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET NE SERA VALIDE !!/!

En l'absence de certificat médical ou de licence autorisée, au plus tard au moment du retrait du dossard, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

MATÉRIEL

Outre la tenue vestimentaire appropriée aux conditions de courses, il est recommandé de s'équiper du matériel personnel et transportable suivant :

→ une réserve d'eau suffisante

→ une réserve alimentaire adaptée

Les bâtons sont autorisés uniquement sur le parcours de marche.

ABANDON – ÉLIMINATION

En cas d'abandon le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au signaleur le plus proche.

Les coureurs seront automatiquement éliminés pour cause de :

- ➔ Absence de dossard bien visible,
- ➔ Absence au pointage de contrôle,
- ➔ Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé (déversement d'emballage ou autre détritux en dehors des zones aménagées à cet effet sur les points de ravitaillements)
- ➔ Sortie des parcours balisés

L'organisation se réserve le droit de sanctionner toute attitude inappropriée ou anti-sportive.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 12 septembre 2026, de 14h à 17h.

Le dimanche 13 septembre 2026, de 7h45 à 9h00.

Lieu : Gymnase de Sciez – 204 route des écoles, 74140 Sciez

La remise du dossard se fait sur présentation d'une pièce d'identité et de la photocopie de la licence FFTRI, FFCO, ou FFA en cours de validité à la date de la course ou d'un certificat médical en cours de validité à la date de la course.

REMISE DES PRIX :

Dimanche 13 septembre 2026

à partir de 12h00, au Centre d'Animation de Sciez.

Seront récompensés, pour le Petit parcours et pour le Grand parcours (pas de prix pour la Marche) :

- ➔ Au scratch,
 - les 3 premiers hommes
 - les 3 premières femmes
- ➔ Le 1 premier de chaque catégorie :
 - Juniors,
 - Espoirs,
 - Séniors,
 - Masters hommes et femmes catégories doublées

MODIFICATION DU PARCOURS :

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours jusqu'au dernier moment, pour des raisons sécuritaires ou météorologiques.

Si la situation le nécessite, les horaires de départ pourront être retardés jusqu'à un maximum de deux heures.

ANNULATION DE LA COURSE :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course sans préavis en cas de conditions météorologiques défavorables, accident ou arrêté préfectoral ne permettant pas la tenue de l'évènement dans des conditions optimales.

En cas d'arrêt ou d'interruption de la course, les participants respecteront les consignes transmises par l'organisation.

ANNULATION – REMBOURSEMENT

Toute demande par le participant de remboursement pour annulation ne sera pris en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original, et fera l'objet d'un virement, soustrait de la somme de 5,00 € pour frais de dossier, sous un délai de 2 mois suivant la date de la course.

!!\ aucune demande de remboursement ne sera prise en compte après le 11 SEPTEMBRE 2026 !!

En cas d'annulation par l'organisateur déclarée le matin-même de l'évènement, 50% du montant de l'inscription sera reversée aux participants, dans un délai de 2 mois.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE :

Un poste de secours fixe sera positionné à l'arrivée.

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôle, ravitaillements et signaleurs tout au long des parcours.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié et avertir au plus vite le poste de contrôle ou de signalisation le plus proche.

ASSURANCE :

L'organisateur est couvert par une garantie responsabilité civile souscrite auprès de la société Groupama, sous le n°141879941031.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

DROIT À L'IMAGE :

De par son inscription, tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image dans le cadre de la promotion de l'évènement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Chaque participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité de l'organisateur pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements.

Le Maire

Cyril DEMOLIS

